

le désir de fournir de bons conseils. Il reconnaît le droit des "grèves", mais il dit avec raison aux deux parties contendantes :

"Ni les patrons ni les ouvriers ne doivent perdre de vue les conséquences possibles d'un entêtement réciproque : le danger est le même pour les uns comme pour les autres, et il leur importe à tous de ne pas se faire d'illusions."

Puis il ajoute, ce qui est meilleur encore :

"A côté du droit de coalition, les ouvriers, d'ailleurs, ont celui d'association, et quand ce dernier droit est exercé dans de bonnes conditions, il vaut infiniment mieux y avoir recours que d'user du premier. — *Bénard.*"

Seulement le *Siècle* oublie que si le droit de coalition est réglé, le droit d'association ne l'est pas, et que là est la vraie lacune à combler au plus vite.

Chose non moins remarquable ! Les théoriciens qui proposent l'utopie insensée de la "suppression du salariat" n'en sont pas moins obligés de déclarer que "la grève est un moyen barbare". Cette parole, notez-le bien, est dans la bouche des partisans de la "solidarité universelle". L'aveu doit être recueilli.

Donc, encore une fois, liberté des associations, spécialité des associations ; droit de réunion, et réunion basée sur l'intérêt commun ; et pardessus tout, fraternité et charité : là est le salut, non ailleurs !

—*L'Union.*

LA VIE DE CHATEAU.

LA PARTIE DE BILLARD.

Tout le monde, Dieu merci, n'est pas malade, et n'a pas besoin d'aller chercher la santé, dans la belle saison, à Vichy, au Mont-Dore, à Uriage, à Aix, à Bade, à Wiesbaden ou à Hombourg. Par les grandes chaleurs, les voyages d'excursion n'ont rien d'agréable, et les wagons des chemins de fer, pour peu qu'ils soient au complet, ne sont pas sans ressemblance avec les étuves et les fours. Ceux qui possèdent de beaux ombrages ont donc bien raison d'aller leur demander asile pendant les jours caniculaires, et la coïncidence des vacances avec cette époque de l'année est un motif déterminant, car on peut lâcher, dans les allées du parc, cette fougueuse jeunesse qui, fatiguée du régime